

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - second projet éolien de St Sulpice les Feuilles

De : Association ASPER <asperlim@gmail.com>

Date : 27/12/2021 18:08

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Lussac les Eglises, le 27 décembre 2021

A l'attention de Messieurs les commissaires enquêteurs,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je me permets d'intervenir au nom de tous les adhérents de l'association pour la sauvegarde et la préservation de l'environnement rural (ASPER), pour m'opposer en leur nom à l'érection de 6 nouvelles éoliennes sur la commune de **St Sulpice les Feuilles (87)**.

Atteinte aux paysages:

Le paysage de notre territoire de Basse-marche est déjà défiguré par plus de 20 éoliennes de 150 m de haut sur les communes de Verneuil-Moustiers, Tersannes, Oradour St Genest, Azat le Ris, Le Dorat,... au point que les élus (ceux qui nous avaient juré qu'il n'y aurait AUCUNE CO-VISIBILITE avec la collégiale du Dorat et qu'on ne les verrait presque pas) avouent aujourd'hui qu'ON leur avait MENTI!

Il faut aussi y ajouter les 6 aérogénérateurs de Lussac les Eglises, qu'on ne peut pas rater en arrivant à Lussac de n'importe quelle route. D'où la réflexion de touristes entendue cet été: "chez vous c'est vraiment pas beau!" Merci! ça fait plaisir! Sans compter le bruit insupportable qui a obligé les riverains les plus proches à aller en justice. Nous attendons des indemnités à la hauteur du préjudice (et des mensonges des promoteurs!) ainsi que l'arrêt des machines qui ne respectent pas le permis de construire initial. Nous ne souhaitons absolument pas que cette hérésie continue ailleurs.

En ce qui concerne le projet qui nous intéresse, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) souligne que **"Le projet s'implante dans un secteur qui accueille de nombreux parc éoliens, avec environ cent vingt éoliennes en service ou en projet dans un rayon de 20 km.** Et ajoute plus loin que **"L'étude affirme, sans le démontrer, que lorsque le projet est visible, il crée un « nouveau paysage avec éoliennes » de qualité.**

Qu'est-ce donc qu'un paysage avec éoliennes de qualité?

Tous les goûts sont dans la nature, mais quand je vois "un paysage avec éoliennes", j'ai envie de fuir...

TROP, C'EST TROP!

Tout proche de ce second projet de St Sulpice, celui des 8 éoliennes de St Hilaire la Treille et Arnac la Poste, donne un cumul de 14 machines qui seront toutes très visibles depuis la sortie 22 de l'autoroute.

Un cumul de **14 éoliennes en un seul point!** Avec peut-être bientôt en arrière-plan celui des 7 éoliennes de la forêt de Bouéry sur la commune de Mailhac sur Benaize. Puis plus loin celles du premier projet de Saint Sulpice, et les 4 existantes et désormais à l'arrêt de La Souterraine, et tous les autres projets (St Georges les Landes - Les Grands-Chézeaux - Mouhet, etc, etc...

Comment peut-on croire que notre paysage de bocage, que "Encis environnement" avait qualifié dès 2007 de "**Bocage parc**" car il était préservé et magnifique comme un parc à l'anglaise, va continuer à attirer des touristes, des urbains en quête de ruralité, ou des étrangers? Est-ce que l'économie déjà peu florissante de nos villages peut se permettre de perdre les quelques artisans et commerçants qui vivent de ce secteur d'activité?

La Transition énergétique:

"La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français et va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique"

La Loi prévoyait que plus on aurait d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, moins on aurait de gaz à effets de serre et de CO2 relâchés dans l'atmosphère.

Or aujourd'hui, 6 ans plus tard, nous observons que rien ne change, et au contraire, plus il y a d'éoliennes et de panneaux, plus il y a de CO2 et de gaz à effets de serre. Pourquoi?

Parce que quand il n'y a pas de vent, et pas de soleil, il faut réactiver les centrales à gaz (Russe pour la plupart) et à charbon (Lignite Allemande).

Il ne suffit pas de faire une Loi (Loi des hommes) pour changer les Lois de la physique et de la chimie. Car un gaz, même s'il est dit "vert" produit toujours du CO2 en se consumant!

La France compte de plus en plus d'éoliennes et de panneaux photovoltaïque et pourtant, si on regarde de près les données de RTE - Mix énergétique [Eco2mix – Production d'électricité par filière en France | RTE \(rte-france.com\)](#), on voit parfaitement que la France a été obligée depuis cet automne d'importer de l'électricité Allemande, donc carbonnée à la lignite, et on a réactivé nos centrales à gaz.

Un député Européen, dont je n'ai pas noté le nom, et à qui un journaliste demandait "Pourquoi le gaz augmente autant?" a répondu "Parce qu'il n'y a pas de vent!". Tout est dit.

Et on voudrait nous laisser croire qu'il faut continuer à installer toujours davantage d'éoliennes "**pour le bien de la planète**"...

Le raccordement du parc:

Le raccordement du Parc n'a pas été prévu. Et les postes actuels (Magnazeix - La Souterraine ou Dun le Palestel), sont saturés.

Il va falloir attendre qu'un nouveau poste source soit construit?...

L'étude du milieu d'implantation:

"L'étude d'impact relève la richesse du milieu environnant le projet.

Il est noté, dans un rayon de 20 km, la présence de 32 ZNIEFF, de cinq sites Natura 2000, d'un parc naturel régional et un d'arrêté préfectoral de protection de Biotope."

Comment peut-on seulement envisager d'implanter deux rangées de 3 éoliennes chacune de part et d'autre de la vallée de la Benaize et au beau milieu d'étangs, de nombreuses sources qui vont se déverser dans la Benaize ou dans la Brame, et de toute la biodiversité qui va avec.

Destruction d'arbres et arrachage des haies:

Des haies compensatrices sont prévues? A quel emplacement?

Quel type d'arbres seront plantés?

Qui viendra les arroser et les replanter s'ils crèvent?

Quel suivi?

A Lussac les Eglises, on nous avait promis de couper 3 gros chênes seulement et de se contenter d'en ébrancher d'autres le long des chemins. Pendant le chantier, une soixantaine de chênes ont été coupés, voire carrément arrachés, puis certains ont été brûlés entiers sur place (ça a duré plusieurs jours et personne ne s'en est ému - alors que c'était interdit de faire du feu et que certaines personnes auraient bien voulu faire du bois pour se chauffer). A la place on a planté des arbrisseaux de 40 cm de haut environ. Avec la sécheresse qui a suivi, ils sont tous morts; puis les ronces et les épines ont repris le dessus...

Donc vous m'excuserez de ne pas faire confiance aux promoteurs quand ils s'engagent à mettre en oeuvre des "mesures de compensation"...

Que fait-on pour compenser la destruction d'oiseaux et autres chiroptères, qui sont tous des espèces protégées? On les rescussitera quand ils seront morts? Comment peut-on autoriser par un simple Arrêté Préfectoral la destruction d'espèces qui sont protégées, non seulement par des Lois de la République, mais aussi par toutes sortes de REGLES nationales et internationales acceptées et reconnues de tous?

Les bridages et l'arrêt des machines:

Des bridages des éoliennes sont prévus pour limiter les collisions avec les oiseaux et les chiroptères (la nuit, en périodes pré et post nuptiales), et pour limiter le bruit.

Sauf que les bridages sont largement insuffisants pour limiter tous les dégats. Le rapport de la mortalité des oiseaux et des chiroptères pour les 6 éoliennes de Lussac les Eglises est catastrophique pour les deux années pour lesquelles ils ont été réalisés. Donc les bridages sont TRES INSUFFISANTS! Et pour la mortalité de l'avifaune et des chauve-souris, ET pour le bruit!

"La MRAe considère qu'un suivi en conditions réelles à la mise en service du parc sur plusieurs périodes représentatives doit être prévu. Des réajustements consécutifs du bridage acoustique seront indispensables pour garantir les conditions de non dépassement des seuils réglementaires de bruit perçu."

Qui va assurer le suivi?

Qui va décider l'augmentation des bridages?

Si des arrêts sont nécessaires, qui vérifiera l'arrêt réel des machines au moment où c'est vraiment nécessaire?

CONCLUSIONS

Notre "Bocage Parc" est en train de disparaître et de se transformer en zone industrielle.

Le projet s'implante dans une zone HUMIDE, qui présente une grande richesse sur le plan de la biodiversité, dans un environnement déjà fortement marqué par la présence d'éoliennes existantes ou en projet.

La région va devenir un "repoussoir" à la fois pour ses habitants et pour des éventuels nouveaux arrivants.

Il est grand temps de dire STOP!

C'est pourquoi, au nom de l'association que j'ai l'honneur de présider, je vous demande de donner un AVIS DEFAVORABLE à ce projet.

Je vous prie de croire, Messieurs les commissaires-enquêteurs, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Liliane Guignard
Présidente d'ASPER
1, Le Plan
87360 - LUSSAC LES EGLISES.